

Nagelmackers

Société d'investissement à capital variable publique (SICAV) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles): 0449.575.796
(la "Société")

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

Le 20 juin 2025

Le conseil d'administration de la Société souhaite informer les actionnaires des décisions suivantes prises par le conseil d'administration. Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces changements peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, sauf taxes éventuelles, pendant la période allant de la date susmentionnée au 23 juillet 2025..

1. Nomination d'une société de gestion.

Sous réserve de la modification des statuts requise à cette fin, le conseil d'administration a décidé de nommer la société de gestion One Fund Management S.A. en qualité de société de gestion de la Société.

One Fund Management S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège 4 rue Peternelchen, à 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg. Cette société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.240884. En tant que société de gestion, One Fund Management S.A. sera responsable des tâches prévues à l'article 3, 22°, a), b) et c) de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Le conseil d'administration souhaite informer les actionnaires des changements apportés aux commissions et frais, y compris les commissions et frais récurrents à charge des compartiments de la SICAV résultant le cas échéant de la désignation d'une société de gestion. Ces modifications sont mentionnées au point 2 ci-dessous.

2. Commissions et frais.

Le conseil d'administration souhaite par ailleurs informer les actionnaires des modifications suivantes apportées aux commissions et frais récurrents supportés par chacun des compartiments :

- ajout de la rémunération de la Société de Gestion qui sera fixée comme suit: 0.020% par an sur la valeur nette d'inventaire des actifs du compartiment, plus 3,500 EUR par an pour les frais ESG, (indexée annuellement).

Cette rémunération est la rémunération de la société de gestion après paiement de la rémunération due pour la gestion du portefeuille et pour l'administration centrale.

Ajustement de la rémunération du dépositaire pour tous les compartiments. Cette commission est portée à Maximum 0,05% sur une base annuelle.

3. Publication de la valeur nette d'inventaire et autres informations et documents.

La valeur nette d'inventaire est indiquée sur les sites internet www.nagelmackers.be, www.beama.be et est publiée dans Tijd et L'Echo. Elle est également disponible auprès de l'établissement qui se charge du service financier et au siège social de la Sicav.

Nagelmackers

Société d'investissement à capital variable publique (SICAV) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles): 0449.575.796
(la “**Société**”)

Le rapport annuel, le prospectus et les documents d'informations clés sont disponibles gratuitement, en français et en néerlandais, sur le site internet du promoteur www.nagelmackers.be.

Le conseil d'administration